

SOMMET DES CHEFS D'ETAT SUR LA SECURITE AU SAHEL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES MINISTRES

1. Le 15 février 2014 s'est tenue au Palais des Congrès de Nouakchott, la réunion ministérielle préparatoire du Sommet des Chefs d'Etat du Sahel.
2. Organisée à l'initiative du Gouvernement Mauritanien, la rencontre a enregistré la présence des délégations des pays suivants : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, et Tchad (voir liste de présence en annexe).
3. L'ordre du jour suivant a été retenu par la réunion des ministres : (i) l'examen des conclusions de la réunion des experts, (ii) l'identification des priorités de la région, (iii) l'examen du projet de dispositif institutionnel et (iv) la préparation d'un projet de communiqué final.
4. Les Ministres se sont félicités de la reconnaissance internationale des défis auxquels font face les pays du Sahel. Tout en appréciant les initiatives internationales prises dans ce cadre. Ils ont insisté sur la nécessité d'une appropriation de la démarche par les pays du Sahel.
5. Les Ministres du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se sont réjouis de la tenue de la première réunion des pays du sahel sur les questions relatives à la sécurité et au développement. Ils ont unanimement félicité le Gouvernement Mauritanien pour l'initiative et pour la qualité de l'organisation et l'accueil fraternel réservé aux délégations.
6. Les Ministres ont insisté sur la nécessité et sur l'urgence de l'action au regard des enjeux importants pour la stabilité de la région et du monde. Ils ont particulièrement insisté sur l'importance de l'adoption d'une démarche pragmatique et sur le leadership des Etats dans la conception et la mise en œuvre des actions.

7. Les domaines de concentration prioritaires suivants ont été retenus par:
- Le renforcement de la paix et de la sécurité ;
 - Le développement dans les zones à faible densité humaine ;
 - la sécurité alimentaire et le pastoralisme ;
 - le développement des infrastructures (transport, énergie, hydraulique, télécommunications) ;
 - les changements climatiques et la gestion de l'eau ;
 - la prise en compte du défi démographique et des questions de santé;
 - l'effectivité de la présence de l'Etat et le renforcement de la décentralisation ;
8. En ce qui concerne le montage institutionnel, les ministres ont examiné trois options et ont retenu un dispositif comprenant :
- Une Conférence des Chefs d'Etat ;
 - Un Conseil des Ministres en charge de l'Economie et de la planification du développement ;
 - Des Conseils des ministres sectoriels ;
 - Un Secrétariat Permanent.
9. S'agissant des financements, les Ministres ont recommandé la réalisation d'une cartographie des engagements déjà pris par les partenaires. Ils ont aussi retenu de proposer au sommet des Chefs d'Etat le principe de préparer un programme prioritaire d'investissement orienté sur les besoins des pays. Des financements additionnels seront ainsi recherchés auprès d'autres bailleurs notamment ceux provenant du Groupe de Coordination des institutions de financement arabes, islamiques et de l'OPEP ainsi que des pays émergents.
10. Les Ministres ont retenu le principe de la tenue d'une réunion des experts pour analyser en profondeur les projets. Ils ont recommandé la classification des projets selon les catégories suivantes : projets

intégrateurs pour les cinq pays et projets concernant au moins deux pays.

11. Les Ministres ont félicité les Experts pour la qualité du travail qu'ils ont réalisé.